



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Feuilleton et préavis

de l'Assemblée

Le mercredi 1^{er} mai 2019 — N° 37

Neuf heures quarante

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

Partie 1

AFFAIRES COURANTES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

- La députée de Brome-Missisquoi sur le sujet suivant : *50 ans de service de l'adjointe administrative du ministère de l'Éducation, madame Claire Pouliot.*
- La députée de Vaudreuil sur le sujet suivant : *Un rendez-vous unique pour la 16^e édition du Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges.*
- Le député de Vachon sur le sujet suivant : *Reconnaissance de madame Catherine Beauchemin-Pinard.*
- Le député de Jacques-Cartier sur le sujet suivant : *Inondations 2019, remerciements aux bénévoles et aux organismes sans but lucratif.*
- Le député de Beauce-Nord sur le sujet suivant : *Trois récompenses pour une triple médaillée.*
- Le député de Bonaventure sur le sujet suivant : *Hommage à M. Hervé Leblanc qui, à 80 ans, a couru le Marathon de Boston.*
- Le député de Chapleau sur le sujet suivant : *50^e anniversaire du club de l'âge d'or Les aîné(e)s du fil d'argent.*
- La députée de Sherbrooke sur le sujet suivant : *Santé mentale et conditions de travail.*
- La députée de Verchères sur le sujet suivant : *Félicitations à l'athlète Tristan Jussaume.*
- Le député de Bourget sur le sujet suivant : *30^e anniversaire de L'Anonyme.*

DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES

PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI

DÉPÔTS a) documents
b) rapports de commissions
c) pétitions

RÉPONSES ORALES AUX PÉTITIONS

INTERVENTIONS PORTANT SUR UNE VIOLATION DE DROIT OU DE PRIVILÈGE OU SUR UN FAIT PERSONNEL

QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

VOTES REPORTÉS

MOTIONS SANS PRÉAVIS

AVIS TOUCHANT LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE

Partie 2

AFFAIRES DU JOUR

AFFAIRES PRIORITAIRES

DÉBATS D'URGENCE

DÉBATS SUR LES RAPPORTS DE COMMISSIONS

AUTRES AFFAIRES

I. Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

- 1) Projet de loi n° 2
Loi resserrant l'encadrement du cannabis
Présenté par le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux le 5 décembre 2018
Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux (consultations) déposé le 21 février 2019
Reprise du débat, ajourné au nom du ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale le **11 avril 2019**, sur la motion de report du député de Viau proposant que la motion en discussion soit modifiée en retranchant le mot « maintenant » et en ajoutant, à la fin, les mots « dans douze mois »
- 2) Projet de loi n° 5
Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans
Présenté par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur le **14 février 2019**
- 3) Projet de loi n° 14
Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique
Présenté par le ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale le **4 avril 2019**

- 4) **Projet de loi n° 16**
Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal
Présenté par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le **3 avril 2019**
- 5) **Projet de loi n° 17**
Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile
Présenté par le ministre des Transports le **20 mars 2019**
- 6) **Projet de loi n° 18**
Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes
Présenté par le ministre de la Famille le **10 avril 2019**
- 7) **Projet de loi n° 20**
Loi mettant en œuvre certaines recommandations du rapport du 20 août 2018 du comité de la rémunération des juges pour la période 2016-2019
Présenté par la ministre de la Justice le **11 avril 2019**
- 8) **Projet de loi n° 21**
Loi sur la laïcité de l'État
Présenté par le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion le **28 mars 2019**
- 9) **Projet de loi n° 23**
Loi sur la dénomination et les responsabilités de certains ministres et de certains ministères et édictant la Loi sur le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Présenté par le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor le **18 avril 2019**

Étude détaillée en commission

10) Projet de loi n° 6

Loi transférant au commissaire au lobbyisme la responsabilité du registre des lobbyistes et donnant suite à la recommandation de la Commission Charbonneau concernant le délai de prescription applicable à la prise d'une poursuite pénale

Présenté par la ministre de la Justice le 13 février 2019

Rapport de la Commission des institutions (consultations) déposé le 3 avril 2019

Principe adopté le **10 avril 2019**, et

Renvoyé à la Commission des institutions

11) Projet de loi n° 7

Loi concernant certaines conditions de travail applicables aux cadres du réseau de la santé et des services sociaux

Présenté par la ministre de la Santé et des Services sociaux le 26 février 2019

Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux (consultations) déposé le 21 mars 2019

Principe adopté le **11 avril 2019**, et

Renvoyé à la Commission de la santé et des services sociaux

12) Projet de loi n° 9

Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes

Présenté par le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion le 7 février 2019

Rapport de la Commission des relations avec les citoyens (consultations) déposé le 19 mars 2019

Principe adopté le **9 avril 2019**, et

Renvoyé à la Commission des relations avec les citoyens

- 13) Projet de loi n° 12**
Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées
Présenté par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur le 21 février 2019
Rapport de la Commission de la culture et de l'éducation (consultations) déposé le 27 mars 2019
Principe adopté le **4 avril 2019**, et
Renvoyé à la Commission de la culture et de l'éducation
- 14) Projet de loi n° 13**
Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives
Présenté par le ministre des Finances le 26 février 2019
Principe adopté le **10 avril 2019**, et
Renvoyé à la Commission des finances publiques

Prise en considération de rapports de commissions

- 15) Projet de loi n° 1**
Loi modifiant les règles encadrant la nomination et la destitution du commissaire à la lutte contre la corruption, du directeur général de la Sûreté du Québec et du directeur des poursuites criminelles et pénales
Présenté par la ministre de la Sécurité publique le 29 novembre 2018
Rapport de la Commission des institutions (consultations) déposé le 20 février 2019
Principe adopté le 28 février 2019
Rapport de la Commission des institutions déposé le **16 avril 2019**
(Amend. transmis en vertu de l'article 252 du Règlement)

Adoption

II. Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

- 16) Projet de loi n° 190**
Loi visant à exclure les pensions alimentaires pour enfants du calcul des revenus dans diverses lois à caractère social
Présenté par la députée de Sherbrooke le **7 décembre 2018**

- 17) Projet de loi n° 191**
Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale afin de prescrire la diffusion de renseignements relatifs à l'utilisation des sommes octroyées aux députés dans l'exercice de leurs fonctions
Présenté par le député de Gouin le **6 décembre 2018**
- 18) Projet de loi n° 192**
Loi visant à reconnaître le serment des députés envers le peuple du Québec comme seul serment obligatoire à leur entrée en fonction
Présenté par le député de Jean-Lesage le **28 février 2019**
- 19) Projet de loi n° 193**
Loi établissant un bouclier de protection budgétaire des services à l'éducation, à l'enfance et à la protection de la jeunesse
Présenté par la députée de Joliette le **7 février 2019**
- 20) Projet de loi n° 194**
Loi visant à assurer le respect des obligations du Québec relatives aux changements climatiques
Présenté par le député de Jonquière le **21 février 2019**
- 21) Projet de loi n° 195**
Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale afin d'élargir la portée du droit au paiement des frais d'une assistance
Présenté par le député de Chomedey le **11 avril 2019**
- 22) Projet de loi n° 196**
Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin d'instaurer le registre Passe-Sports visant à colliger les données sur l'état de santé des personnes âgées de moins de 18 ans à la suite d'une commotion cérébrale
Présenté par le député de Marquette le **11 avril 2019**
- 23) Projet de loi n° 197**
Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur afin de lutter contre l'obsolescence programmée et de faire valoir le droit à la réparation des biens
Présenté par le député de Chomedey le **9 avril 2019**
- 24) Projet de loi n° 390**
Loi remplaçant la Loi sur l'Amicale des anciens parlementaires du Québec
Présenté par le député des Chutes-de-la-Chaudière le **18 avril 2019**

Étude détaillée en commission

Prise en considération de rapports de commissions

Adoption

III. Projets de loi d'intérêt privé

Consultation et étude détaillée en commission

Adoption du principe

Adoption

IV. Motions du gouvernement

V. Crédits budgétaires

25) Crédits budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 2020 déposés par le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor le 21 mars 2019 et renvoyés pour étude aux commissions permanentes le **26 mars 2019**.

VI. Débats statutaires

AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

Partie 3

PROJETS DE LOI ADOPTÉS

(Projets de loi non sanctionnés)

Partie 4

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Le calendrier détaillé des travaux de chaque commission peut être consulté dans le site Internet de l'Assemblée

COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Mandat réglementaire

- Audition du Vérificateur général du Québec sur son rapport annuel de gestion 2017-2018 et sur ses engagements financiers.
- Audition sur le chapitre 5 intitulé « Reprise informatique » et le chapitre 7 intitulé « Contrats en technologie de l'information – Suivi d'un audit particulier » du rapport de mai 2018 du Vérificateur général du Québec.
- Audition sur le chapitre 3 intitulé « Terrains contaminés sous la responsabilité de l'État » du rapport de juin 2018 du Vérificateur général du Québec.
- Audition sur le chapitre 3 intitulé « Gestion des pneus hors d'usage » du rapport de novembre 2018 du Vérificateur général du Québec.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Mandat réglementaire

Surveillance d'organismes publics et reddition de comptes :

- Examen des orientations, des activités et de la gestion de la Régie de l'énergie.

Mandat d'initiative

- Examiner les impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement, ainsi que les pratiques de remplacement innovantes disponibles et à venir dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, et ce, en reconnaissance de la compétitivité du secteur agroalimentaire québécois.

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Mandat de l'Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 16**, Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (mandat confié le 30 avril 2019).

Mandat d'initiative

- Poursuivre le mandat d'initiative sur l'accès aux services financiers de proximité en région.

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 12**, Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées (mandat confié le 4 avril 2019).

Mandat d'initiative

- Avenir des médias d'information.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

Mandat réglementaire

Interpellation :

- Du député de Nelligan à la ministre déléguée au Développement économique régional sur le sujet suivant : *L'absence de réel leadership du gouvernement caquiste en matière de vitalité économique régionale* (avis donné le 18 avril 2019).

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 13**, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (mandat confié le 10 avril 2019).

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 6**, Loi transférant au commissaire au lobbyisme la responsabilité du registre des lobbyistes et donnant suite à la recommandation de la Commission Charbonneau concernant le délai de prescription applicable à la prise d'une poursuite pénale (mandat confié le 10 avril 2019).

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 21**, Loi sur la laïcité de l'État (mandat confié le 18 avril 2019).

Mandat réglementaire

- Audition du Directeur général des élections du Québec.

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 9**, Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes (mandat confié le 9 avril 2019).

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 7**, Loi concernant certaines conditions de travail applicables aux cadres du réseau de la santé et des services sociaux (mandat confié le 11 avril 2019).

Mandat d'initiative

- L'augmentation préoccupante de la consommation de psychostimulants chez les enfants et les jeunes en lien avec le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH).

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Mandat de l'Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 17**, Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile (mandat confié le 3 avril 2019).

Mandat d'initiative

- Les enjeux de recyclage et de valorisation locale du verre.

Partie 5

QUESTIONS ÉCRITES

*Les [questions déjà inscrites](#) paraissent
au Feuilleton du mercredi*

- 29) Mme Fournier (Marie-Victorin) – **2 avril 2019**
À la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation

Récemment, mon bureau de circonscription a été interpellé pour le cas d’une personne en situation d’urgence nécessitant une priorisation de son dossier sur la liste d’attente pour l’obtention d’un logement à prix modique. Cette dame âgée résidait temporairement chez son fils et fut victime de violence commise par un membre proche de sa famille, soit de la part de la conjointe de celui-ci.

Considérant que le Règlement sur l’attribution des logements à loyer modique de la Loi sur la Société d’habitation du Québec (chapitre S-8, a. 86) stipule que seul un individu en situation de violence conjugale peut bénéficier d’une demande prioritaire selon l’article 23.1, or plusieurs autres situations exigeant le logement d’urgence d’individus vulnérables ne sont pas prises en charge par l’état. Cet article qui se lit comme suit : « la personne dont le bail est résilié en vertu de l’article 1974.1 du Code civil ou qui est victime de violence conjugale selon une attestation délivrée par une maison d’hébergement pour de telles personnes, par un corps de police ou par un établissement du réseau de la santé et des services sociaux », est extrêmement restrictif lorsque l’on considère l’éventail des situations possibles pouvant prêter atteinte à la sécurité et à l’intégrité physique de gens vulnérables.

Ainsi est-ce que le ministre s’engage à :

- Évaluer la possibilité d’offrir un élargissement des situations jugées comme prioritaires prévues par cet article de loi et mettre en place des balises pour y faciliter la priorisation des individus vulnérables en situation de risque pour leur sécurité ainsi que pour leur intégrité physique?

- 30) Mme Fournier (Marie-Victorin) – **2 avril 2019**
Au ministre des Finances

La perception des pensions alimentaires est une prérogative qui est présentement administrée par Revenu Québec selon la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires. Cette loi permet à l'agence fiscale d'utiliser divers leviers pour assurer le recouvrement de celles-ci si jamais les débiteurs ne respectaient pas un jugement fixant les modalités des pensions alimentaires. Ces leviers d'intervention sont déterminés essentiellement par l'existence de recours administratifs et de recours juridiques. Les recours administratifs existent afin de contraindre les débiteurs récalcitrants à remplir leurs obligations à titre d'étape préalable à l'appel aux tribunaux. Cette voie vise à établir une gradation des mesures pour atteindre un équilibre entre la coercition et les droits des individus.

Les mesures administratives existantes sont les suivantes, soit : l'affectation, l'hypothèque légale, la saisie administrative en main tierce, le recours à l'encontre d'une personne liée et la suspension du passeport ou des permis fédéraux. Plusieurs de ces mesures ont démontré leur efficacité, mais plusieurs cas particuliers démontrent cependant que certains débiteurs récalcitrants arrivent tout de même à se soustraire des effets coercitifs de ces mesures combinées. Celles-ci pourraient donc être bonifiées pour être encore plus contraignantes et permettre d'éviter la judiciarisation des dossiers à la source.

Ainsi est-ce que le ministre s'engage à :

- Évaluer la possibilité d'intégrer parmi les mesures administratives la suspension du permis de conduire du débiteur mis en recouvrement ainsi que l'immatriculation des véhicules enregistrés au nom dudit débiteur?

- 31) M. Nadeau-Dubois (Gouin) – **2 avril 2019**
Au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

En 2017, le gouvernement Couillard s'est engagé à offrir 250 bourses de 25 000 \$ par année aux finissantes et aux finissants au doctorat en psychologie qui choisissent de faire leur internat obligatoire dans le système public ou parapublic. Or, le programme a connu un tel engouement que la demande dépasse aujourd'hui l'offre. Résultat : une part importante de ces étudiantes et de ces étudiants n'auront pas accès à la bourse à laquelle ils sont pourtant admissibles selon les critères du programme. Les universités, quant à elles, devront improviser pour déterminer les critères d'octroi des aides financières, en choisissant le tirage au sort ou la prestation de demi-bourses, par exemple.

En février dernier, nous avons ainsi appris que l'Université de Sherbrooke a prévu, faute de financement suffisant, de distribuer par tirage au sort les bourses de 25 000 \$ promises par le gouvernement du Québec aux doctorantes et aux doctorants en psychologie ayant choisi les milieux d'internat du système public et parapublic. L'Université de Sherbrooke n'est pas le seul établissement à se retrouver dans cette situation : l'an prochain, ce manque de financement touchera notamment l'Université Laval et l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Ce sous-financement des finissantes et des finissants en psychologie, qui s'appêtent à prendre la relève dans une profession aux prises avec une importante pénurie de services dans le réseau public et parapublic, est inadmissible. Les associations étudiantes sont unanimes : il est tout simplement irréaliste d'avoir un emploi pendant la durée de cet internat. Sans bourse, peu d'options s'offrent aux personnes exclues du programme : elles doivent vivre de leurs économies, solliciter l'aide de leur famille ou encore s'endetter.

Mes questions au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sont les suivantes :

- Est-ce que le ministre s'engage à pérenniser le programme de bourses pour les doctorants et les doctorantes en psychologie qui font le choix de faire leur internat obligatoire de 1600 heures dans le secteur public et parapublic?
- Est-ce que le ministre s'engage à rehausser le nombre de bourses offertes dans le cadre de ce programme afin d'assurer que tous ces finissantes et ces finissants aient droit à cette aide financière essentielle à la poursuite de leur stage?

- 32) Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) – **2 avril 2019**
Au ministre des Transports

En 2006, le gouvernement a lancé le Programme Village-relais qui implique 41 municipalités situés partout au Québec le long des routes principales nationales ou des routes touristiques, dont la ville de Témiscaming situé dans mon comté, Rouyn-Noranda–Témiscamingue. Ce programme vise deux grands objectifs : contrer la fatigue au volant en offrant des lieux d'arrêt sécuritaires et contribuer au développement local des municipalités accréditées. L'entente qui lie les municipalités accréditées et le ministère des Transports est composée d'engagement des deux parties. En effet, les villages-relais doivent respecter une charte de qualité en offrant les services de bases toute l'année pour conserver leur accréditation. En ce sens, plusieurs investissements sont réalisés à chaque année dans les différentes municipalités afin d'améliorer et d'aménager les lieux pour les rendre plus accessibles et sécuritaires.

Cependant, au cours des dix dernières années, le réseau a bénéficié de seulement trois grandes campagnes de promotion de 2012 à 2014. Or, pour assurer pleinement leur rôle de village-relais, les municipalités accréditées doivent faire l'objet de promotion pour être mieux connu du grand public.

Ainsi, la mise en œuvre et la réussite de ce Programme ne peuvent se faire sans la participation pleine et entière des Villages-relais avec leurs commerçants et celle du ministre des Transports. Enfin sachez que ce programme s'inscrit parfaitement dans la Stratégie gouvernementale 2018-2022 et de son ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation d'assurer l'occupation du territoire.

C'est dans cette optique que la ville de Témiscaming m'a interpellée pour demander au gouvernement:

- 1) Comment le ministre compte assister les Villages-relais pour le maintien de leur rôle qui offre davantage de services qu'un parc routier?
- 2) Quand le ministre compte déployer une campagne de promotion d'envergure pour mieux faire connaître les services du réseau et quel est le montant qu'il compte y investir?
- 3) Concrètement, comment le ministre compte manifester son soutien, ainsi que celui des ministères partenaires, Tourisme et Affaires Municipales et de l'Habitation pour la réalisation de projets permettant aux Villages-relais, et à leur Fédération, de jouer pleinement leur rôle en matière de lieu d'arrêt sécuritaire pour les usagers de la route?

- 33) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **2 avril 2019**
À la ministre de la Sécurité publique

Le ministère de la Sécurité publique est en discussion avec les municipalités de Sainte-Flavie et de Sainte-Luce afin de mettre en œuvre des mesures permettant d'éliminer le risque de sinistres associés à l'érosion et à la submersion côtières menaçant des résidences principales. Depuis les grandes marées de décembre 2010, ces municipalités n'ont cessé de travailler à la mise en place de solutions afin d'assurer la sécurité des résidents riverains. Le soutien du ministère et la mise en place de nouvelles mesures sont bien accueillis; cependant, certains points dans l'entente actuellement proposée par le ministère doivent être révisés. Considérant que chacune des municipalités est chargée d'administrer le programme du ministère, il est demandé que celui-ci assume la totalité des coûts reliés à l'embauche d'une ressource d'accompagnement pour les propriétaires touchés puisqu'il ne s'agit pas, ici, de travaux municipaux, mais bien de services rendus pour appliquer l'entente conclue avec le ministère, et ce, pour le bénéfice de particuliers.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) Quelles sont les intentions du ministère de la Sécurité publique dans ce dossier?
- 2) Est-ce que le ministère assumera entièrement les coûts reliés à la mise en œuvre des ententes avec les municipalités de Sainte-Luce et de Sainte-Flavie visant à éliminer les risques de sinistres associés à l'érosion et à la submersion côtière?

- 34) Mme Fournier (Marie-Victorin) – **3 avril 2019**
Au leader du gouvernement et ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

Le dimanche 31 mars 2019, le premier ministre s'est adressé aux Québécois afin d'expliquer la nécessité de clore le débat sur les signes religieux et la laïcité de l'État.

Cette adresse faisait suite à l'initiative du gouvernement en la matière. En effet, le jeudi 28 mars 2019, le ministre a déposé le projet de loi n° 21, Loi sur la laïcité de l'État.

Le même jour, le gouvernement a fait adopter une motion unanime à l'Assemblée nationale, mandatant le Bureau de l'Assemblée nationale de retirer le crucifix du Salon bleu, afin de le déplacer à un autre endroit à l'intérieur de l'Hôtel du Parlement.

Cette motion faisait suite, douze ans plus tard, à un constat énoncé lors de la commission Bouchard-Taylor à l'effet que le maintien du crucifix laisserait entendre qu'« une proximité toute spéciale existe entre le pouvoir législatif et la religion de la majorité. » Le rapport concluait ainsi qu'« il paraît préférable que le lieu même où délibèrent et légifèrent les élus ne soit pas identifié à une religion particulière ».

Le projet de loi du gouvernement vise à affirmer la laïcité de l'État et à préciser les exigences qui en découlent. En ce sens, il est inscrit aux notes explicatives que le « projet de loi indique que la laïcité de l'État repose sur quatre principes, soit la séparation de l'État et des religions, la neutralité religieuse de l'État, l'égalité de tous les citoyens et citoyennes ainsi que la liberté de conscience et la liberté de religion. Il prévoit que les institutions parlementaires, gouvernementales et judiciaires sont tenues de respecter ces principes dans le cadre de leur mission ».

Ainsi, par la présente, je souhaite rappeler qu'outre le crucifix catholique installé au-dessus du trône du président, nous retrouvons plusieurs autres signes et symboles religieux au Salon bleu.

En effet, encore de nos jours, nous retrouvons entre autres, au-dessus du trône et de la tête du Président de l'Assemblée nationale, une couronne et une croix, représentant le souverain du Royaume-Uni qui est, rappelons-le, non seulement un chef politique, mais aussi un chef religieux.

Toujours aujourd'hui, ce souverain, en l'occurrence la Reine Elizabeth II, est non seulement la souveraine du Royaume-Uni et des autres royaumes du Commonwealth, incluant ainsi le Canada et le Québec, mais aussi la Supreme Governor of the Church of England.

Cette fonction marque donc l'autorité que le souverain du Royaume-Uni exerce sur l'Église d'Angleterre et la religion anglicane.

Bref, cette même couronne et cette même croix sont aussi visibles sur la masse gardée par le sergent d'armes, cette masse qui ne symbolise rien de moins que l'autorité de l'Assemblée nationale et de la Présidence.

Je souhaite finalement rappeler que par le passé, des symboles monarchiques ont déjà été retirés du Salon bleu. C'est le cas de statues, dont celle de la Reine Victoria, par exemple. Cette dernière a été remplacée par une plante.

Dans ce contexte, ma question est la suivante :

Est-ce que le ministre a l'intention de mandater le Bureau de l'Assemblée nationale pour retirer de l'enceinte du Salon bleu, en plus du crucifix, tous les signes et symboles qui réfèrent à un pouvoir de nature religieuse?

35) M. Gaudreault (Jonquière) – **9 avril 2019**
À la ministre de la Santé et des Services sociaux

Depuis sa création, en 2010, le Regroupement québécois des maladies orphelines (RQMO), qui représente près de 30 associations, réclame l'adoption d'un plan national pour les maladies rares au Québec. En 2015, le RQMO a organisé un sommet sur les maladies rares, afin de proposer une stratégie; pour les patients québécois et leurs proches aidants, on souhaitait notamment améliorer le diagnostic et la prise en charge des maladies rares, ainsi que l'accès aux traitements et aux services sociaux.

Le 19 novembre 2018, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du Québec a mis sur pied un groupe de travail sur les maladies rares. Or, le RQMO – qui défend les 500 000 Québécois touchés par une maladie rare – de même que d'autres organismes – comme Fibrose kystique Canada, venant en aide aux 1200 Québécois atteints de fibrose kystique – ont été exclus de la démarche. Ces groupes dénoncent l'attitude du MSSS, qui ne souhaite vraisemblablement pas entendre le témoignage de leur expérience collective.

Par ailleurs, mentionnons que le MSSS a annoncé, lors de la Journée internationale des maladies rares, le 28 février dernier, que l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) se voyait confier le mandat de développer une stratégie québécoise en matière de maladies rares.

Mes questions sont les suivantes :

- Considérant leur exclusion du groupe de travail du MSSS, est-ce que le RQMO et Fibrose kystique Canada seront invités à participer activement aux travaux de l'INESSS?
- À quelle étape de la démarche de l'INESSS et du groupe de travail la proposition du RQMO, issue d'années de consultation, sera-t-elle prise en considération?

- Les traitements pour les maladies rares et orphelines comportent des thérapies novatrices et de plus en plus personnalisées en fonction de la génétique des patients. Le processus d'évaluation des médicaments dits orphelins par l'INESSS commence à reconnaître la promesse de valeur thérapeutique comme un critère de base favorisant l'inscription de ces médicaments. La ministre compte-t-elle maintenir cette approche et faciliter l'accès à ces médicaments pour les personnes atteintes d'une maladie rare, dans l'objectif d'améliorer leur qualité de vie?

36) Mme Dorion (Taschereau) – **9 avril 2019**
À la ministre de la Culture et des Communications

Dans le Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023, tiré de la nouvelle Politique culturelle du Québec, dévoilée par les libéraux en juin 2018, il y avait 41 mesures.

La mesure 16 stipulait de «mettre en œuvre des solutions concrètes à la problématique de l'emploi, de la rémunération et de la protection sociale des artistes professionnels et des travailleuses et travailleurs culturels».

Des actions à court terme étaient prévues pour implémenter cette mesure, dont la révision des deux lois sur le statut de l'artiste :

- Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs
- Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma

Évidemment, le fait que les libéraux, en 2018, aient dévoilé cette politique quelques jours avant l'ajournement des travaux en chambre nous laisse penser qu'ils n'avaient pas l'intention de véritablement réviser ces lois, si importantes pour les artistes.

Mais considérant que la ministre a mentionné à plusieurs reprises qu'elle allait garder cette politique et considérant que le gouvernement a ajouté des fonds pour cette politique lors du dernier budget, est-ce que la ministre de la Culture peut nous dire quand seront déposés ces deux projets de loi?

37) M. Zanetti (Jean-Lesage) – **9 avril 2019**
À la ministre de la Santé et des Services sociaux

J'attire aujourd'hui l'attention de la ministre de la Santé et des Services sociaux sur la situation particulière des personnes prestataires du programme de solidarité sociale (PSS) qui sont hébergées en ressources intermédiaires (RI) ou en ressources de type familial (RTF).

Le 8 février dernier, quatre organismes nationaux de personnes handicapées écrivaient à la ministre dans le but de dénoncer certaines mesures jugées discriminatoires à l'égard des personnes hébergées en RI-RTF. Leurs propos sont les suivants :

« Comme [la ministre n'est] pas sans le savoir, le Programme de solidarité sociale est bonifié chaque année. Depuis 2018, des augmentations supplémentaires à la prestation du PSS sont ajoutées conformément au Plan d'action gouvernementale pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023. Ainsi, depuis février 2018, les personnes prestataires du PSS et étant hébergées en RI-RTF recevaient un montant de 1035 \$ par mois, duquel la RAMQ soustrayait 747 \$ à titre de contribution des usagers. Le montant restant aux usagers est l'allocation de dépenses personnelles, qui était de 288 \$ au 1^{er} février 2018. Le calcul de l'allocation de dépenses personnelles est un sujet qui année après année crée une certaine inquiétude auprès des personnes hébergées et de leurs familles.

Le 1^{er} janvier 2019, une nouvelle augmentation de la prestation du PSS a eu lieu. Pour la première fois, les personnes ayant été prestataires du PSS depuis au moins 66 mois sur un total de 72 mois ont bénéficié d'une augmentation plus importante que les autres prestataires du PSS (passant de 1035 \$ par mois à 1123 \$ contre 1035 \$ à 1061 \$ pour les autres prestataires). Cette augmentation différenciée est liée à l'entrée en vigueur progressive du Programme de revenu de base, adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 2018. Rappelons que par sa loi constitutive, le Programme de revenu de base vise l'inclusion sociale et la participation économique des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi et qu'à ce titre, il ne s'agit pas d'une aide financière de dernier recours, ce qui le distingue du PSS.

Malheureusement, depuis le 1^{er} février 2019, les personnes hébergées ont vu leur allocation de dépenses personnelles passer de 288 \$ à 245 \$ par mois, peu importe si elles étaient prestataires du PSS depuis 66 mois sur 72 mois ou non. Ces personnes se sont donc appauvries par rapport à 2018, alors que les efforts gouvernementaux visaient plutôt à les aider à se sortir de la pauvreté et à améliorer leurs conditions de vie. À l'heure actuelle, ces efforts servent donc plutôt à financer les ressources d'hébergement que d'aider les personnes elles-mêmes. Il est difficile de s'expliquer une telle contradiction entre les différentes orientations de l'État. »

Eu égard à ce qui précède, mes questions à la ministre de la Santé et des Services sociaux sont les suivantes :

- La ministre compte-t-elle revenir sur la décision de son ministère en augmentant le seuil minimal pour l'allocation de dépenses personnelles afin de s'assurer que les personnes vivant en RI-RTF et étant prestataires du PSS puissent bénéficier des mesures prévues au Plan d'action gouvernementale pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023?
- Considérant que bon nombre des personnes hébergées dans ces ressources sont en quête d'autonomie et non en perte d'autonomie, comment la ministre peut-elle justifier l'amputation de leur montant d'allocation personnelle, alors que ce même montant est directement lié à la réappropriation du pouvoir d'agir chez ces personnes?

38) M. LeBel (Rimouski) – **11 avril 2019**
Au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Partout au Québec, les sécheresses des deux dernières années ont mis en difficulté des productions agricoles. Considérant l'annonce du ministre du 20 mars dernier à propos de l'assurance récolte, une partie du problème est en voie d'être réglée; je remercie le ministre pour ce geste.

Par contre, la situation demeure très difficile pour la santé psychologique et financière des agriculteurs et de leur famille. Au Bas-Saint-Laurent, par exemple, plusieurs agriculteurs ayant contracté un prêt à La Financière agricole ont demandé de n'avoir à payer que les intérêts dus. Dans cette région, les productions animales, nourries avec du foin, sont importantes; les effets de la sécheresse des deux dernières années se sont d'autant plus fait sentir, compte tenu du besoin constant de fourrages.

Dans cette région, nous avons par ailleurs pu constater – et ce, pour toutes les productions (pommes de terre, maraîchères, fruitières, acéricoles...) – que la sécheresse a causé aux agriculteurs des pertes indirectes, entre autres reliées aux soins supplémentaires à apporter au bétail, aux frais de transport d'eau, au creusage de puits ou de lacs d'irrigation et au surplus de fourrage nécessaire.

Ma question est la suivante :

Est-ce que le ministre de l'Agriculture peut préciser s'il va intervenir pour soutenir les producteurs face à cette catastrophe qui dure depuis deux ans et que nous anticipons encore cette année? Si oui, comment couvrira-t-il l'ensemble des producteurs touchés? Quand recevront-ils cette aide?

39) Mme Fournier (Marie-Victorin) – **30 avril 2019**
À la ministre de la Santé et des Services sociaux

Une pénurie de main-d'œuvre ainsi qu'une surcharge de travail endémique affectent le secteur de la santé depuis plusieurs années. Les infirmières en sont les premières affectées dans leurs tâches quotidiennes et la demande pour leurs services ne cesse de croître.

Le 16 décembre 2015, le gouvernement précédent adopta le décret numéro 1072-2015. Celui-ci prenait acte de la décision de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec de créer un statut particulier temporaire de candidat à l'exercice de la profession (CEPIA). Le CEPIA peut pratiquer dans un établissement public ou privé conventionné et procéder à des actes spécifiques depuis la mise en application.

Considérant l'actuelle surcharge de travail dans le milieu de la santé, est-ce que la ministre s'engage à :

- Réévaluer les autorisations et dispositions concernant des actes pratiqués par un individu CEPIA de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec afin de maximiser l'usage que le réseau public peut faire de ses compétences nouvelles acquises?
- Élargir le nombre d'établissements autorisés à pouvoir procéder à l'embauche d'un individu CEPIA de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec?

- 40) Mme Fournier (Marie-Victorin) – **30 avril 2019**
Au premier ministre

Le lieutenant-gouverneur a le pouvoir de recommander des projets de loi présentés à l'Assemblée nationale.

Nous désirons obtenir :

- Une copie de chaque mémoire ayant mené à l'approbation ou au rejet de l'octroi d'une recommandation du lieutenant-gouverneur pour un projet de loi au cours de la 42^e législature;
- Le justificatif de cette approbation ou de ce rejet de l'octroi d'une recommandation pour chacun des projets de loi;
- Une copie de chacune des recommandations pour un projet de loi au cours de la 42^e législature;
- Le nombre d'heures et les ressources financières et humaines utilisées afin d'approuver l'octroi ou non d'une recommandation.

- 41) Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) – **1^{er} mai 2019**
À la ministre de la Santé et des Services sociaux

Le 10 avril 2019, la ministre de la Santé et des Services sociaux annonçait une réorientation du projet OPTILAB. Cette réforme visait une réorganisation des laboratoires de biologie médicale dans les établissements de santé. Or, l'annonce de la ministre ne s'en tiendrait qu'à des principes généraux, parlant notamment du nombre d'analyses envoyées vers les laboratoires serveur sans en qualifier l'ampleur. Cela étant, plusieurs questions demeurent.

C'est dans cette optique que l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux m'a interpellée pour demander au gouvernement :

1. Quel pourcentage des analyses sera réellement dirigé vers les laboratoires serveur?
2. La réorientation prévoit que plusieurs conditions devront être satisfaites avant tout transfert « important » d'analyses; que signifie le mot « important »?
3. Quels mécanismes concrets la réorientation prévoit-elle mettre en place dans les établissements pour améliorer les communications entourant le projet et quand seront-ils mis en place?

4. Quels mécanismes concrets cette réorientation prévoit-elle instaurer pour que les technologistes médicaux soient désormais impliqués dans la démarche OPTILAB et quand seront-ils mis en place?
5. Cette réorientation fera-t-elle que des technologistes médicaux – spécialement en région – perdront leurs emplois? Si oui, dans quels délais et comment compte-t-on les en informer?
6. Quels mécanismes concrets prévoit cette réorientation pour endiguer la surcharge de travail et l'épuisement professionnel inhérent à ce projet et quand seront-ils mis en place?

42) Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) – **1^{er} mai 2019**
 Au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) n'accorde pas d'appui financier aux organismes communautaires autonomes. Le MAPAQ est donc, avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et le ministère du Tourisme, l'un des trois ministères qui n'ont aucun programme de financement pour les organismes communautaires autonomes. Dans les autres ministères, l'enveloppe dédiée à ces programmes est d'environ 1 % du budget total du ministère.

C'est dans cette optique que l'Union paysanne m'a interpellée pour demander au gouvernement :

- 1) Quand le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation compte mettre en place un programme de financement pour les organismes communautaires autonome?
- 2) Quels sont les organismes que le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation compte inclure dans le programme de financement pour les organismes communautaires autonomes?
- 3) Quel est le montant que le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation compte investir dans le programme de financement pour les organismes communautaires autonomes?
- 4) Concrètement, comment le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation compte manifester son soutien aux organismes communautaires autonomes qui sont sous sa juridiction?

Partie 6
PRÉAVIS

I. PRÉAVIS DÉJÀ PARUS

Projets de loi du gouvernement

Projets de loi publics au nom des députés

Projets de loi d'intérêt privé

a) 5 février 2019

Loi concernant certains immeubles situés sur une concession minière du cadastre du Canton de Bourlamaque, circonscription foncière d'Abitibi –
députée d'Abitibi-Ouest.

II. NOUVEAUX PRÉAVIS

aa) Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement pour instaurer un droit d'initiative citoyenne en environnement et renforcer les pouvoirs et l'indépendance du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement –
députée de Mercier.